

La C.N.I.

Syndicat professionnel

Temps de travail... Et si nous parlions législation ? Pour ne pas dépasser les bornes... Légales !

Il a été défini des bornes horaires (décrets 2002-08 et 09 du 4 janvier 2002), à savoir :

- un agent ne peut accomplir plus de 44h par semaine,
- un agent ne peut travailler plus de 6 jours consécutifs.

Sur une période de 7 jours : 48 heures maximum de travail (heures supplémentaires comprises)

Equipe de jour :

la durée quotidienne de travail ne peut excéder 9h.

Equipe de nuit :

la durée quotidienne de travail ne peut excéder 10h.

La durée de travail de nuit inclut la période comprise entre 21h et 6h du matin ou toute autre période de 9h consécutives entre 21h et 7h du matin (décret 2202-9 du 04.01.02).



Toutefois, lorsque les exigences de continuité de service l'exigent en permanence, le Directeur peut, après avis du CTE, déroger à la durée quotidienne de travail pour les agents en horaires continus sans que l'amplitude ne puisse dépasser 12h.

Travail discontinu : amplitude limitée à 10h30. Cette durée ne peut être fractionnée en plus de 2 périodes d'une durée minimum de 3h.

Repos hebdomadaires:

- 36h minimum,
- 4 repos par quinzaine (dont 2 au moins consécutifs et dont au moins un dimanche).

Une pause de 20 minutes est accordée lorsque le temps de travail quotidien est supérieur à 6h consécutives. Cette pause est à prendre pendant le temps de travail.

Pédicures-Podologues, Masseurs-Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Diététiciens, Orthophonistes, Orthoptistes, Aides-Soignants, Préparateurs en Pharmacie, Auxiliaires de Puériculture, Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale, Infirmiers, ASH, Psychologues, Techniciens de Laboratoire.

Rejoindre la C.N.I., c'est unir les métiers de la santé pour coordonner l'action de l'ensemble des professionnels et obtenir la reconnaissance des différentes compétences, améliorer les conditions de travail et donc, à terme, apporter une réelle plus-value pour la qualité et la sécurité des soins.

Coordonnons nos forces... venez rejoindre la C.N.I.

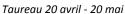
HOROSCOPE DU SOIGNANT



Bélier 21 mars - 19 avril

TRAVAIL: Repos bien mérité après ce long marathon dans le couloir de votre service.

SANTÉ: Quelques courbatures... Pensez à bien vous hydrater!



TRAVAIL: Un sous-effectif est à craindre.

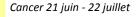
SANTÉ: Vous serez au four et au moulin. Pensez à recharger vos batteries!



Gémeaux 21 mai - 20 juin

TRAVAIL: Heures supplémentaires à prévoir...

SANTÉ: Votre dose de stress est maximale! Faites de la relaxation.



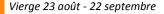
TRAVAIL: C'est votre jour de chance, vous allez trouver une place sur le parking!

SANTÉ: Vos petits problèmes de circulation s'améliorent. Votre contrôle technique approche.



TRAVAIL : Ne soyez pas en retard deux fois dans la même journée!

SANTÉ: Préservez votre capital énergie. Ne faites plus le travail des autres ...



TRAVAIL: Vous venez de rater votre réveil...

SANTÉ: Enervement manifeste et démonstratif. Ne parlez à personne



Balance 23 septembre - 22 octobre

TRAVAIL : Arrêt de travail non remplacé vous allez devoir gérer tout le service.

SANTÉ: Pas le choix il faut tenir... Reportez tous vos rendez-vous!



Scorpion 23 octobre - 21 novembre

TRAVAIL : Prise de tête avec le médecin du service.

SANTÉ : Migraine... Ne lui mâchez plus le travail !

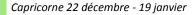
.



Sagittaire 22 novembre - 21 décembre

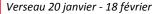
TRAVAIL: Journée exceptionnelle, vous serez en effectif suffisant.

SANTÉ: Grande forme! Prenez le temps de partager...



TRAVAIL: Changement de planning... vous travaillerez ce weekend!

SANTÉ: Douleurs gastriques... Appelez votre conjoint pour lui annoncer la nouvelle!



TRAVAIL: Vous allez courir après le temps.

SANTÉ: La fatigue s'installe... Faites une cure de vitamines!



Poissons 19 février - 20 mars

TRAVAIL: C'est la goutte d'eau qui fait déborder le bocal...

SANTÉ: Vous ramerez toute la journée. Laisser couler!

